

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

COMMUNE DE SÉRIGNAN

ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ «JASSE NEUVE»



DOSSIER DE CRÉATION DE ZAC

Dossier Visé en conseil municipal le 29 juin 2020
Approuvé en conseil municipal le



PIÈCE 1 : RAPPORT DE PRÉSENTATION

PIÈCE 2 : PLAN DE SITUATION

PIÈCE 3 : PLAN DE DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE DE ZAC

PIÈCE 4 : RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

PIÈCE 5 : ÉTUDE D'IMPACT

PIÈCE 6 : RÉGIME DE LA ZAC VIS À VIS DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Maître d'ouvrage

Assistance Maîtrise d'ouvrage

Conception & Montage du Dossier

Juin 2020

Commune de Sérignan
Hôtel de ville
146, Avenue de la Plage
34410 SERIGNAN

René Vaquer
Conseil en Aménagement





MAÎTRISE D'OUVRAGE

Commune de Sérignan

Hôtel de ville - 146, Avenue de la Plage
34 410 SÉRIGNAN

MISSIONS D'ÉTUDES ET DE CONSEILS



BETU Urbanisme - Aménagements

La Courondelle - 58 allée John Boland
34 500 BÉZIERS
Tél : 04 67 39 91 40 - Fax : 04 67 39 91 41



Woodstock Paysage

16 chemin de Niboul
31 200 Toulouse
Tél : 06 84 79 12 74



naturæ Environnement - Biodiversité

Résidence Le Saint-Marc - 15, rue Jules Vallès
34 200 SÈTE
Tél. 04 48 14 00 13



BEI Infrastructures - VRD - Hydraulique pluviale

La Courondelle - 58 allée John Boland
34 500 BÉZIERS
Tél : 04 67 39 91 40 - Fax : 04 67 39 91 41



plus de vert Environnement - Énergies - Développement durable

520 Avenue Saint Sauveur
34 980 SAINT-CLÉMENT-DE-RIVIÈRE
Tél : 09 51 00 48 09

ASSISTANCE MAÎTRISE D'OUVRAGE

René Vaquer
Conseil en Aménagement

René Vaquer Conseil en aménagement

8, rue Pigeou Granier
34410 SAUVIAN

Régime de la Zone d'Aménagement Concerté «Jasse Neuve» au regard de la Taxe d'Aménagement

En application de l'article R. 311-2 du code de l'urbanisme, le dossier de création doit préciser :

«si la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement sera ou non exigible dans la zone.»

La ZAC «Jasse Neuve» est exonérée de la taxe d'aménagement.